

14 AVR. 2010

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULTEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS
SOUS-PREFECTURE DE PEZENAS
REÇU LE

12 AVR. 2010

SEANCE DU 31 MARS 2010

Finances, Fonction Publique
Territoriale, Affaires communales

796/10

L'an deux mille dix et le mercredi 31 mars à 18h 00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

Mmes Josiane BUCHACA, Joséphine GROLEAU, Marion MAERTEN, Monique MOLINIER, Christine PINOL, MM. Christian ALLEMANY, Jean AUGÉ, Robert BAISSÉ, Gérard BARO, Gérard BARRAU, André BARTHES, Gérard BELLOC, Stéphan BOYER, Oliver BRUN, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Norbert ETIENNE, Claude EXPOSITO, Jean-Claude FADAT, Francis FORTE, André FRETAY, André GALINIER, Jacques GARRIGA, José GINER, Michel GUIRAO, Alain HUC, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Louis MADALLE, Jean-Baptiste MAJORY, Michel MAS, Pierre PENALVA, Ansiou REVALOR, Guy ROUDIER, Alain RYAU, Alain SENEGAS, Michel TRINQUIER, Michel UNAL.

Absents excusés :

Mme Michèle DERSON, Géraldine KERVELLA,
MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Marcel BUISSON, Charles HEY, Pierre MARHUENDA, Alain MICHEL, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Michel TRILLES, Denis TUR, Claude VISTE.

Objet : Compte administratif 2009 – Affectation du résultat

Monsieur le Président expose que le Comité Syndical a arrêté dans sa séance du jour, les comptes de l'exercice 2009, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 1 083 604,47 €
- un résultat (excédent) de la section d'investissement de : 93 606,13 €

Il rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement ou des restes à réaliser.

Il propose ensuite au Comité Syndical, compte tenu du montant des « restes à réaliser » constatés sur l'exercice 2009 d'un montant de 314 876,53 €, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009, soit 1 083 604,47 € comme suit :

- à la section de fonctionnement – ligne R 002 : 763 604,47 euros.
- à la section d'investissement – compte 1068 : 320 000,00 euros

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que le SICTOM des Six a été dissous au 1^{er} janvier 2010 et ses communes membres ont intégré le SICTOM de Pézenas par l'intermédiaire de la CC FRAMPS.

Monsieur le Trésorier demande au SICTOM de Pézenas d'intégrer les résultats du CA 2009 du SICTOM des 6, soit un excédent de 21 129,93 euros en fonctionnement et 896,36 euros en investissement.

Ainsi, Monsieur le Président présente les résultats cumulés des 2 sections comme suit :

- R002 (Excédent de Fonctionnement) : 784 734,40 euros
- R001 (Excédent d'Investissement) : 94 502,49 euros

- Restes à réaliser 2009 : 314 876,53 euros

Il sollicite l'avis du Comité Syndical sur cette question.

Le Comité Syndical,


L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme précédemment exposé.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Alain VOGEL-SINGER
PEZENAS-AGDE
SICTOM

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE
12 AVR. 2010
Finances. Fonction Publique
Territoriale. Affaires communales